

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1388 Décisions Concernant les Services d'Etat

n° 1388

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 octobre 1962

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1962

Date du numéro
31 octobre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Le 2° Classe Moussa Hassan. mle 2550. de la 2° Compagnie de Milice à Tadjoura (Poste de Dorra) arrivant en fin de contrat le 21 juin 1963 est licencié pour raison disciplinaire pour compter du 11 décembre 1962. Il ne peut prétendre à aucune indemnité. Les droits à solde, vivres et permission de l'intéressé seront liquidés par les soins de l'Agent spécial de la 2 Compagnie de Milice à Tadjoura. Le 2° Classe Moussa Hassan, mle 2550, sera rayé des contrôles de la Milice à compter du 11 décembre 1962. Il recevra le certificat de libération.